



**Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**

**Plan d'accessibilité  
2013-2014**

# Plan d'accessibilité 2013-2014

## Table des matières

Première section : Rapport sur les mesures prises en 2012-2013 .....	3
Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues pour 2013-2014 .....	10
Troisième section : Rapport sur l'examen des mesures législatives.....	17
Lexique de termes et de sigles .....	18
Pour nous joindre .....	19

# Plan d'accessibilité 2013-2014

## Introduction

Depuis plus de dix ans, chaque ministère indique les mesures qui seront prises en vue de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Tous les ministères participent à cette initiative en élaborant leurs plans d'accessibilité annuels, comme l'exige la [Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LPHO).

Récemment, la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) a établi la feuille de route de l'Ontario pour rendre la province accessible d'ici 2025. Elle comporte des normes d'accessibilité dans les domaines suivants : services à la clientèle, information et communications, emploi, transport et milieu bâti. En 2010, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est conformé aux exigences de la première norme d'accessibilité pour les [services à la clientèle](#).

En 2011, les ministères ont commencé à se conformer aux exigences des quatre autres normes énoncées dans le [règlement intitulé Normes d'accessibilités intégrées \(NAI\)](#).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la fonction publique de l'Ontario (FPO) a publié son [plan pluriannuel d'accessibilité \(PPA\)](#). Le PPA contient l'engagement suivant :

La FPO s'applique à être un chef de file de l'accessibilité en Ontario. Notre objectif est de fournir des services, des produits et des installations accessibles pour notre personnel et pour le public que nous servons.

La première section du Plan d'accessibilité du MSEJ contient des renseignements détaillés sur les mesures prises conformément aux engagements de 2012-2013. La deuxième section énonce des engagements pris pour 2014 et au-delà en vue de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

On peut obtenir notre plan d'accessibilité de 2013-2014, ainsi que ceux des autres ministères, en cliquant sur [Ontario.ca](#).

## Première section : Rapport sur les mesures prises en 2012-2013

### Engagements pris en 2012-2013 pour les services à la clientèle

- Continuer de dépasser les exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle en demandant à tout le personnel de suivre les deux cours d'apprentissage en ligne du Centre du leadership et de l'apprentissage (CLA) intitulés *May I Help You?*
- Continuer de se conformer au règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées pour ce qui a trait à la formation, au processus de rétroaction accessible et à l'emploi.
- Continuer de demander à tous les cadres de suivre la formation en ligne du CLA sur la LPHO intitulée *Maximizing the Contributions of Employees and Applicants with Disabilities*.
- Promouvoir et encourager le personnel à suivre toute la gamme des programmes de formation sur la diversité et l'inclusion du Centre du leadership et de l'apprentissage.
- Mettre en œuvre le plan pluriannuel du ministère en faveur de la diversité et de l'inclusion, qui comprend plusieurs initiatives conçues pour améliorer l'accessibilité.
- Établir une liste des employés du ministère ayant reçu une formation à l'American Sign Language (ASL) et les faire participer à l'élaboration d'une formation à l'ASL à l'intention d'autres employés.

### Mesures prises

- Le nombre de membres du personnel ayant suivi les modules d'apprentissage *May I Help You?* (MIHY) 1 et 2 est établi tous les trimestres. En date de juillet 2013, 93 % du personnel avait suivi le module « MIHY 1: Welcoming Customers with Disabilities » et 94 % avait suivi le module « MIHY 2: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service ».
- Tous les membres du personnel du MSEJ doivent suivre une formation sur le NAI et le Code des droits de la personne de l'Ontario. Au total, 65 % du personnel avait suivi la formation sur le règlement NAI dans la FPO, et 63 % avait vu la vidéo « Travailler ensemble: Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* ».

- Le site Web public est conçu de façon à répondre aux normes gouvernementales et internationales en matière d'accessibilité et est vérifié régulièrement pour s'assurer qu'il est accessible aux personnes handicapées.
- Il existe plusieurs moyens de fournir ses questions et commentaires : en personne, par la poste, par téléphone (et ATS), par l'entremise des médias sociaux, par télécopieur, par courriel ou par l'entremise des personnes-ressources dont le nom figure dans le site Web.
- Les cadres du ministère qui ont des employés handicapés disposent de plans d'adaptation documentés au besoin.
- Le ministère informe les employés et le public des mesures d'adaptation qui sont à leur disposition pendant le processus de recrutement dans le site Web Carrières dans la FPO et dans toutes les offres d'emploi internes et externes. De telles mesures sont également offertes aux candidats avec qui l'on communique pour une entrevue, et elles sont fournies sur demande.
- Une liste de cours recommandés du CLA concernant la diversité, l'inclusion et l'accessibilité a été dressée et communiquée au personnel du ministère par l'entremise du site intranet du MSEJ sur la diversité et l'inclusion.
- Les engagements pris par le ministère dans son plan d'action pluriannuel en matière de diversité et d'inclusion ont été respectés et évalués. Parmi les principales réalisations, soulignons l'élaboration et la promotion d'outils et de ressources d'information, la tenue de différentes séances de sensibilisation aux handicaps à l'intention du personnel et des cadres, et des sondages menés auprès du personnel du ministère afin d'obtenir leurs idées pour éclairer les programmes.
- Un comité sur l'ASL a été constitué en juin 2013 et a organisé une séance de formation qui a fait l'objet d'un essai pilote à Toronto en octobre 2013. La première étape de cette formation sera évaluée afin de déterminer si le personnel serait intéressé à recevoir une formation plus avancée et d'établir les besoins en formation des bureaux des régions éloignées.

### **Engagements pris en 2012-2013 pour l'information et les communications**

- Pendant la Semaine de la sécurité civile, mettre l'accent sur la sensibilisation à l'accessibilité relativement aux personnes handicapées et à la planification des mesures d'urgence.
- Convertir tous les nouveaux documents PDF, français et anglais, en version « texte seulement » accessible pour le site Web du ministère destiné au public.

- Continuer à s'assurer que tous ses sites Web sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA.

### **Mesures prises**

- La sensibilisation à l'accessibilité a été un volet de la Semaine de la sécurité civile de 2013. Afin de mettre en lumière la sécurité civile, des membres du personnel du ministère ont visité le York Seniors Centre et le Yonge Street Seniors Centre où ils ont tenu des séances d'information visant à préparer les personnes âgées à une évacuation d'urgence.
- Conformément aux nouvelles lignes directrices concernant les sites Web, le ministère affiche désormais des versions PDF accessibles des nouveaux rapports et dépliants qui sont conformes aux normes gouvernementales en matière d'accessibilité.
- L'accessibilité des sites Web est vérifiée pour s'assurer qu'ils sont conformes aux WCAG 2.0, niveau AA. Le site Web principal du MSEJ affiche un niveau de conformité élevé de 84 %.

### **Engagements pris en 2012-2013 pour l'emploi**

- S'assurer que les employés handicapés du ministère disposent de plans d'adaptation documentés, au besoin.
- Offrir des occasions de démonstration et d'apprentissage par l'expérience pour permettre au personnel de s'informer sur les technologies et appareils fonctionnels.
- Établir une communauté de praticiens pour offrir aux cadres la possibilité de discuter des problèmes ou de poser des questions à propos de l'adaptation des emplois (retour au travail, santé mentale sur le lieu de travail, conditions de travail souples, etc.).
- Fournir au personnel des renseignements sur l'adaptation des emplois et le Programme d'aide aux employés (PAE) au cours de l'orientation.
- Créer un parc d'appareils et accessoires fonctionnels et de ressources à l'intention du personnel, à redéployer au sein du ministère.
- Accroître la sensibilisation du personnel à l'égard de l'adaptation des emplois et du Programme d'aide aux employés à l'aide de séances de formation, d'affiches, du site intranet, etc.

- Élaborer des séances de sensibilisation au handicap à l'intention des cadres supérieurs du ministère en mettant l'accent sur l'apprentissage par l'expérience, sous la direction d'un groupe d'animateurs handicapés.
- Offrir une séance de formation WebEx sur les pratiques de recrutement sans obstacle.
- Continuer à examiner la possibilité d'élargir l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour éliminer les obstacles dans les pratiques de recrutement.

### **Mesures prises**

- Les cadres du ministère qui ont des employés handicapés disposent de plans d'adaptation documentés au besoin.
- Le document *MCSS Manager's Toolkit: Providing Accommodations to Ministry Employees with Disabilities* a été rédigé en vue de faciliter l'élaboration et la documentation des plans d'adaptation des employés. Une formation connexe a été préparée, fournie et évaluée en juin 2013.
- Le Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI a affiché de nombreuses ressources sur les technologies fonctionnelles dans son site intranet, y compris une vidéo de démonstration d'un lecteur d'écran, des guides d'utilisation de technologies fonctionnelles et des descriptions d'appareils dont se servent les personnes handicapées. Le centre a également invité des clients à visiter son laboratoire pour faire l'expérience de technologies fonctionnelles.
- Une « communauté de praticiens » composée de cadres a été constituée en février 2013. Des téléconférences ont eu lieu tous les trois mois sur des sujets tels que les politiques de retour au travail et d'adaptation d'emploi, les mesures d'adaptation proposées aux employés ayant des problèmes de santé mentale, et la sensibilité à des facteurs environnementaux. En moyenne 80 cadres ont participé à chaque téléconférence.
- Des renseignements sur le PAE (p. ex., affiches, dépliants, cartes d'affaires, etc.) et le lien vers le site intranet du MSSC sur la diversité et l'inclusion (qui comprend des ressources sur l'adaptation des emplois) ont été fournis à près de 150 membres du personnel pendant les séances d'orientation.
- En mars 2013, des cadres supérieurs et des employés du ministère ont pris part à une séance de sensibilisation pratique sur les handicaps animée par Variety Village, un organisme à but non lucratif. Des membres du personnel de Variety Village ont

tenu une variété d'activités expérientielles visant à renseigner les participants sur les obstacles auxquels font face les personnes handicapées.

- Une séance de formation sur les pratiques de recrutement sans obstacle a été mise à la disposition des utilisateurs du site intranet du MSEJ sur la diversité et l'inclusion.
- Le ministère a consulté des centres d'expertise en ressources humaines du ministère des Services gouvernementaux afin d'envisager le recours à l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO dans le cadre des pratiques actuelles de recrutement.

### **Engagements pris en 2012-2013 pour le milieu bâti**

- Renégocier les nouveaux baux et la reconduction des baux conformément aux exigences du code du bâtiment de l'Ontario et aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de manière à empêcher la création de nouveaux obstacles pour les employés, les clients et les membres du public qui ont un handicap.
- Continuer d'évaluer l'accessibilité des bureaux, des installations et de la technologie du ministère dans le but d'améliorer l'accessibilité pour le personnel et la clientèle.
- Actualiser et promouvoir les lignes directrices sur la planification de réunions accessibles pour y inclure les nouvelles politiques et informations sur les réunions tenues à l'extérieur.
- Étudier la disponibilité/l'accessibilité de salles de « bien-être » dans les bureaux du ministère.

### **Mesures prises**

- L'accessibilité demeure une exigence primordiale lors de la recherche de nouveaux locaux et la renégociation des baux. Tous les aménagements ont été préparés conformément aux lignes directrices d'aménagement des installations du gouvernement de l'Ontario d'Infrastructure Ontario. En 2012-2013, le MSEJ a négocié un nouveau bail et renouvelé 11 baux en s'assurant chaque fois que toutes les nouvelles exigences touchant l'accessibilité étaient respectées.
- Les lignes directrices sur la planification de réunions accessibles ont été reportées en attendant que soient publiées les normes pour la conception des espaces publics



en vertu de la LAPHO et les nouvelles exigences touchant l'aménagement sans obstacle du code du bâtiment de l'Ontario.

- Des salles de bien-être ont été aménagées dans cinq bureaux du ministère :
  - Queen's Park
  - 56, rue Wellesley
  - 101, rue Bloor
  - 5775, rue Yonge
  - 5255, rue Yonge
  - 477 Mount Pleasant Road

### **Engagements pris en 2012-2013 pour l'approvisionnement**

- Ajouter une section sur l'accessibilité dans la partie sur l'approvisionnement de l'*Electronic Manual of Ministry Administration* du ministère. Cette section fournira un lien vers les ressources sur l'accessibilité de la Division de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Préparer une trousse d'information et l'afficher dans la section sur l'accessibilité de l'*Electronic Manual of Ministry Administration* en vue d'aider les cadres qui ont besoin d'acquérir des technologies d'assistance pour répondre aux besoins d'employés handicapés.
- Mettre en avant l'information sur l'accessibilité dans la partie sur l'approvisionnement du site intranet.
- Inclure dans les mécanismes d'approvisionnement tels que les demandes de propositions et les demandes de services l'obligation de posséder les connaissances, les compétences et l'expérience requise pour concevoir, réaliser et déployer un système ITI accessible conformément aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA.

### **Mesures prises**

- Une sous-section sur l'accessibilité a été ajoutée à la partie sur l'approvisionnement de l'*Electronic Manual of Ministry Administration* du ministère. Elle propose des liens vers sept documents qui procurent des orientations détaillées, y compris des énoncés pouvant être inclus dans les demandes de propositions et autres documents d'approvisionnement. Un lien est également fourni vers le Centre

d'excellence en accessibilité à l'ITI, qui a donné au personnel une formation afin qu'il puisse fournir des conseils sur des questions relatives à l'accessibilité et la technologie.

- Le Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI fournit des conseils et une orientation au personnel et aux cadres sur les types de technologies fonctionnelles disponibles pour les membres du personnel qui sont handicapés et sur leurs fournisseurs. Le site intranet du centre propose aussi des renseignements sur différentes technologies fonctionnelles.
- Les demandes de propositions et d'autres documents d'approvisionnement semblables contiennent des énoncés standard sur les exigences en matière d'accessibilité que fournit la Division de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

### **Autres engagements pris en 2012-2013**

- Encourager tout le personnel à utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO pour passer en revue les lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services.
- Les cadres supérieurs encourageront l'ensemble du personnel à intégrer l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO dans leurs plans d'amélioration du rendement et d'apprentissage.

### **Mesures prises**

- Toutes les divisions ont signalé avoir utilisé l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans au moins un de leurs programmes, politiques, pratiques ou services.
- L'engagement de rendement fondé sur l'inclusion consistant à encourager l'utilisation généralisée de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO a été communiqué et proposé aux cadres supérieurs. Il leur a été recommandé notamment, pour respecter cet engagement, d'encourager leur personnel à suivre le cours sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion et à déterminer dans quel contexte l'utiliser dans le cadre des programmes, politiques et services des bureaux et unités.

## **Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues pour 2013-2014**

L'année dernière, la FPO a publié un [plan pluriannuel d'accessibilité \(PPA\)](#) qui décrit les mesures que prendra le gouvernement en vue de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Cette section contient des points saillants des réalisations attendues selon le plan d'accessibilité pluriannuel et les mesures proposées par le ministère d'ici 2016.

### **Services à la clientèle**

Les personnes handicapées qui sont des clients de la FPO reçoivent des biens et des services de qualité en temps utile.

#### **Réalisations attendues pour 2013-2014**

- Formation sur l'accessibilité suivie par les nouveaux membres du personnel.
- Intégration des critères d'accessibilité dans les processus décisionnels, la gestion des projets, l'approvisionnement, les technologies, l'infrastructure, l'information et les technologies de l'information, et la formation.
- Sensibilisation accrue de la FPO aux pratiques exemplaires d'accessibilité relatives au **service à la clientèle** et au milieu de travail.

#### **Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014**

- S'assurer que tous les plans de gestion des urgences à l'échelle des directions incluent un « énoncé de l'impact en matière d'accessibilité » mis à jour qui décrit l'engagement du ministère en matière de prestation de services aux personnes handicapées en ce qui concerne :
  - les situations non urgentes dans lesquelles les personnes handicapées peuvent être affectées par une perturbation du cours normal des activités;
  - les situations d'urgence dans lesquelles un lieu de remplacement pour la prestation des services est utilisé pour assurer la continuité des services.
- Élaborer du matériel de formation en langage gestuel afin de fournir au personnel du ministère des aides à la communication aux personnes qui communiquent en langage gestuel.
- Élaborer et organiser des séances de formation avancée sur l'accessibilité à l'intention du personnel.

- Encourager l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO au moment d'élaborer ou de renouveler des ententes de services.

### **Réalisations attendues pour 2014-2016**

- Sollicitation de commentaires du personnel et des clients sur les innovations et les améliorations en matière d'accessibilité.
- Utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans l'ensemble des politiques et pratiques.
- L'accessibilité fait partie intégrante de toutes les activités de la FPO.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2014-2016**

- Promouvoir toute la gamme des programmes de formation sur la diversité et l'inclusion du Centre du leadership et de l'apprentissage et encourager le personnel à les suivre.
- Continuer d'encourager l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion aux fins de l'élaboration de politiques, de programmes, de pratiques et de services.
- Continuer de dépasser les exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle concernant la formation du personnel de première ligne en demandant à tout le personnel de suivre les deux cours d'apprentissage en ligne du CLA intitulés *May I Help You?*

### **Adaptation des emplois**

Les personnes handicapées qui sont employées à la FPO participent pleinement et valablement aux services et emplois.

### **Réalisations attendues pour 2013-2014**

- Examen de la gestion de l'adaptation destinée aux employés handicapés.
- Sensibilisation accrue de la FPO aux pratiques exemplaires d'accessibilité relatives au service à la clientèle et au milieu de travail.
- Les membres de la haute direction prennent des engagements de résultats en matière d'accessibilité.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014**

- Évaluer les séances de sensibilisation au handicap et mettre en place des séances de sensibilisation à l'échelle du personnel.
- Continuer de donner de la formation au personnel sur les règlements pris en application de la LAPHO et le Code des droits de la personne.
- Lancer des séances de formation des cadres en vue d'améliorer leurs connaissances en matière d'adaptation des emplois pour les personnes handicapées.
- Continuer à examiner la possibilité d'élargir l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour éliminer les obstacles dans les pratiques de recrutement.
- Continuer de tenir des téléconférences trimestrielles de la communauté de praticiens sur différents sujets touchant l'adaptation des emplois.

### **Réalisations attendues pour 2014-2016**

- Mise en place de pratiques exemplaires en matière d'adaptation au travail et de retour au travail.
- Examen de la gestion de l'adaptation aux fins d'amélioration de l'adaptation des employés handicapés.
- Les chefs et les employés prennent des engagements de résultats en matière d'accessibilité.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2014-2016**

- Utiliser les résultats du sondage des employés de 2014 pour évaluer les obstacles auxquels peuvent faire face les employés handicapés et dresser un plan en vue de les éliminer.
- L'Unité de la gestion des situations d'urgence intégrera un volet accessibilité dans le plan de gestion des situations d'urgence du ministère.

## **Information et communications**

Les renseignements et les communications sont offerts dans des formats accessibles à l'ensemble du personnel et de la clientèle de la FPO.

### **Réalisations attendues pour 2013-2014**

- Intégration des critères d'accessibilité dans les processus décisionnels, la gestion des projets, l'approvisionnement, les technologies, l'infrastructure, l'information et les technologies de l'information, et la formation.
- Exposition sur l'accessibilité.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014**

- S'assurer que tous les plans de gestion des urgences à l'échelle des directions décrivent l'obligation de fournir les renseignements sur les plans d'urgence dans un format accessible, sur demande, dès que possible.
- Présenter les fonctionnalités d'accessibilité offertes par Windows 7 au personnel à mesure que les ordinateurs sont mis à jour.
- Accroître la sensibilisation du personnel en appuyant l'utilisation du téléimprimeur (ATS) et en offrant une formation sur l'utilisation de l'ATS.
- Élaborer un guide sur la rédaction de courriels internes accessibles à l'intention du personnel.
- Étudier la possibilité d'élargir le Groupe d'utilisateurs de technologie fonctionnelle au profit d'un plus grand nombre d'employés.
- Accorder une plus grande place à l'accessibilité sur les pages d'accueil de ses sites Internet et intranet.
- Mettre en place l'icône de bureau « Accessibilité » qui permettra d'accéder facilement à une large gamme de documents et de ressources relatifs à l'accessibilité.
- Chercher à accroître la proportion du personnel qui suit les cours obligatoires du CLA concernant le règlement NAI, soit la formation sur le règlement NAI dans la FPO et la vidéo « Travailler ensemble: Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* », en produisant des rapports trimestriels en vue d'identifier les employés qui n'ont pas reçu cette formation et en faisant un suivi auprès d'eux.

### **Réalisations attendues pour 2014-2016**

- Application de pratiques exemplaires d'accessibilité aux communications, sites Web, solutions technologiques et documents.
- Tenue de l'Exposition annuelle sur l'accessibilité.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2014-2016**

- Continuer à s'assurer que le site Web du ministère est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA, comme l'exige le règlement NAI.
- Continuer de faire appel aux services de vérification de l'accessibilité des sites Web et des documents offerts par le Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI.
- Aller au-delà des attentes du règlement NAI en matière de formation en obligeant tous les nouveaux employés à suivre les cours d'apprentissage en ligne du CLA, soit celui sur le règlement NAI dans la FPO et « Travailler ensemble: Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* », dans les trois mois suivant leur entrée en service.
- Des délégués du ministère participeront à des expositions et conférences JOIN pour se renseigner sur les pratiques, stratégies et mesures de soutien privilégiées afin d'assurer l'inclusion intégrale des personnes handicapées dans les lieux de travail.

### **Milieu bâti**

Il est plus facile d'accéder aux installations et espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.

### **Réalisations attendues pour 2013-2014**

- Poursuite de l'élaboration de stratégies pour supprimer les obstacles dans les infrastructures.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014**

- Des lignes directrices sur la garde en milieu fermé seront élaborées afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité.

- Le ministère continue de veiller à l'accessibilité de tous ses locaux, qu'ils lui appartiennent ou qu'ils soient loués.
- Les lignes directrices sur la planification de réunions accessibles seront mises à jour afin d'inclure de nouvelles politiques et de nouveaux renseignements sur les réunions externes reflétant les normes pour la conception des espaces publics en vertu de la LAPHO et les nouvelles exigences touchant l'aménagement sans obstacle du code du bâtiment de l'Ontario.

### **Réalisations attendues pour 2014-2016**

- Capacité de la FPO à mettre en application les exigences réglementaires de la LAPHO sur les lieux publics.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2014-2016**

- Des lignes directrices sur les bureaux de probation seront élaborées afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité.
- Le ministère continuera de veiller à l'accessibilité de tous ses locaux, qu'ils lui appartiennent ou qu'ils soient loués.

### **Autres réalisations et leadership**

La FPO s'applique à être un chef de file de l'accessibilité en Ontario.

### **Réalisations attendues pour 2013-2014**

- Consultation permanente avec les personnes handicapées.
- Les ministères continuent de publier des plans d'accessibilité annuels.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2013-2014**

- Étudier la faisabilité de l'élaboration d'une liste de fournisseurs et d'un guide à l'intention des cadres sur l'acquisition de technologies d'assistance pour répondre aux besoins des employés qui ont un handicap.
- Encourager tout le personnel à utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO pour passer en revue les lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services.



- Le ministère continuera de jouer un rôle actif au sein du Conseil consultatif en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées (CCAPH) qui a été constitué en vue de se préparer à l'entrée en vigueur des normes d'accessibilité intégrées établies en vertu de la LAPHO en fournissant le point de vue de la clientèle sur la mise en œuvre. Le conseil contribue également à renforcer les capacités en leadership des employés handicapés de la FPO, ce qui s'inscrit dans l'objectif général de parvenir à un Ontario sans obstacle d'ici 2025.

### **Réalisations attendues pour 2014-2016**

- Maintien de l'engagement ferme de l'organisation envers l'accessibilité.

### **Mesures prévues par le ministère pour 2014-2016**

- Continuer d'aller au-delà des attentes du règlement NAI en matière de formation en obligeant tous les nouveaux employés à suivre les cours d'apprentissage en ligne du CLA, soit celui sur le règlement NAI dans la FPO et « Travailler ensemble: Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* », dans les trois mois suivant leur entrée en service.

### **Troisième section : Rapport sur l'examen des mesures législatives**

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse continuera à passer en revue les mesures législatives et les politiques du gouvernement, afin de repérer, de supprimer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité.

#### **Lois, règlements et politiques qui ont été passés en revue en 2012-2013**

Le Bureau de la diversité de la FPO et le ministère du Procureur général ont élaboré une approche coordonnée pour la poursuite de l'examen des mesures législatives du gouvernement visant à repérer les obstacles à l'accessibilité. Dans cette prochaine phase, seront examinés les lois qui ont une forte incidence et qui répondent aux critères suivants :

- a. elles ont une incidence directe sur les personnes handicapées;
- b. elles prévoient la prestation de services ou de programmes qui ont une vaste application;
- c. elles fournissent des avantages ou des protections;
- d. elles ont une incidence sur un droit ou un devoir démocratique ou civique.

Nous continuerons de rendre compte dans notre plan d'accessibilité annuelle des progrès que nous réalisons en vue d'éliminer ou de prévenir les obstacles.

#### **Lois, règlements et politiques qui seront passés en revue en 2013-2014**

En consultation avec ses avocats et experts en politiques, le ministère utilisera l'outil d'examen de l'accessibilité des mesures législatives pour examiner les lois suivantes :

- *Loi sur les services à l'enfance et à la famille;*
- *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes.*

## **Lexique de termes et de sigles**

ASL – American Sign Language

ATS – appareil de télécommunication pour sourds

CLA – Centre du leadership et de l'apprentissage

FPO – fonction publique de l'Ontario

LAPHO – *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

MSEJ – ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Normes ASC – Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle

PPA – plan pluriannuel d'accessibilité

règlement NAI - règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées

WCAG - Règles pour l'accessibilité des contenus Web (Web Content Accessibility Guidelines)

## **Pour nous joindre**

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Sans frais : 1 866 821-7770

Renseignements généraux – ligne ATS : 1 800 387-5559

Courriel : [mcsinfo@mcys.gov.on.ca](mailto:mcsinfo@mcys.gov.on.ca)

Télécopieur : 416 212-1977

Site Web du ministère : <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/index.aspx>

Visitez le site Web du [ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

### **Publications ServiceOntario**

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2013

**ISSN (insert your plan's ISSN number)**

This document is available in English.